



Terrasses couvertes fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 10 janvier 2008

N'y a-t-il pas abus avec les terrasses de bar-brasseries ? J'ai vu plusieurs des ces terrasses à Paris, parfois doublant la surface de l'établissement, fermées sur tous côtés sauf la porte d'entrée. A la Défense, l'un a même poussé la malice en laissant un côté sans toile plastifiée mais presque accolé au mur voisin. Sûr il respecte la loi mais l'air y circule peu. De plus dans ce cas tous les entrant non fumeurs doivent traverser ce sas fumeur, idem pour les employés. Naturellement nombreux sandriers visibles de la rue et aucun rappel de la loi à l'entrée de l'établissement. N'est ce pas un détournement de la loi qui a encore eu tort d'être trop tolérante ? Que penser aussi de ces terrasses mal isolées voire ouvertes qui sont chauffées alors qu'au même moment on fait de grenelles de l'environnement et qu'on nous rappelle de chauffer nos maisons à 19° !!

Réponse :

Aux termes du décret, il pourrait paraître suffisant de n'ouvrir la façade que partiellement. Néanmoins, les syndicats professionnels incitent leurs adhérents à ne laisser fumer que si la façade principale est totalement ouverte.

DNF souhaite attirer l'attention des cafetiers et des restaurateurs sur les impératifs suivants concernant les terrasses :

- L'air doit pouvoir circuler librement pour éviter un reflux de la fumée vers l'intérieur de l'établissement car, pour nécessité de service, les portes seront souvent ouvertes
- L'espace terrasse ne doit pas être totalement réservé aux fumeurs car les non-fumeurs doivent pouvoir aussi en profiter.
- Les abords des portes et la traversée de la terrasse devraient être idéalement sans fumée.
- Les salariés sont en droit d'exiger de ne pas être confrontés au tabagisme passif Il ne s'agit pas là d'obligation mais de recommandations car une série de mesures comparatives va être entreprise prochainement. L'objectif de ces mesures de CO, de CO² et de particules fines est de fournir des indications sur le degré de pollution tabagique des terrasses en fonction de l'importance de leurs ouvertures. Des comparaisons seront également faites entre les établissements qui possèdent des terrasses fumeurs et les autres car les terrasses exagérément fermées remettent en question l'efficacité de l'interdiction dans le reste de l'établissement.